**REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE BONNE CONDUITE DES CLASSES FOOT**

 **DU COLLEGE ABEL DIDELET D’ESTREES SAINT DENIS**

   

 CLASSES FOOT  ****

**U.S ESTREES-SAINT-DENIS**

**U.S CHEVRIERES-GRANDFRESNOY FOOTBALL**

**REGLEMENT INTERIEUR**

Les classes Foot du collège Abel Didelet ont pour vocation de permettre à l’élève de suivre une scolarité normale tout en bénéficiant de 2 séances hebdomadaires d’entrainement de football.

Les objectifs sont :

* Au niveau scolaire, de permettre à l’élève de mettre tout en œuvre afin d’avoir de bons résultats scolaires et d’avoir un comportement positif au sein de sa classe.
* Au niveau sportif, d’obtenir une progression individuelle et collective du joueur.

**ARTICLE 1 – LA SEANCE D’ENTRAINEMENT**

 . Mardi : 16h – 18 h (16h30 – 17h40 sur le terrain)

 . Jeudi : 16h – 18 h (16h30 – 17h40 sur le terrain)

**Les SEANCES D’ENTRAINEMENT font partie de l’EMPLOI DU TEMPS**. Par conséquent :

 . **ELLES SONT OBLIGATOIRES**

 . Les élèves reconnus inaptes à la pratique sportive totale ou partielle pour une durée inférieure **à un mois se rendront obligatoirement aux séances d’entrainement** (l’élève sera occupé à d’autres rôles, observateur, arbitre, etc … utiles à sa progression et au bon fonctionnement du groupe). Il devra donc avoir une tenue qui lui permette d’être à l’extérieur même s’il pleut. En adéquation avec le règlement intérieur régissant les dispenses d’Education Physique et Sportive (Article II.4).

**ARTICLE 2 – LE VESTIAIRE**

. C’est un lieu de PREPARATION et de CONCENTRATION pour la séance à venir, puis de RECUPERATION à la fin de celle-ci. Par conséquent, **AUCUN CHAHUT ne sera toléré** **dans ce lieu**.

. Les joueurs devront respecter les locaux mis à leur disposition. Ces locaux doivent être laissés propres après utilisation.

. Pour des raisons d’hygiène et de bonne récupération, **la douche est obligatoire après** **l’entrainement.**

**ARTICLE 3 – L’EQUIPEMENT**

. L’élève doit venir s’entrainer avec l’équipement fourni par la LIGUE DES HAUTS DE France ou le DISTRICT OISE. Le port de cet équipement est OBLIGATOIRE.

. L’entrainement se fera en SHORT-MAILLOT-PROTEGE TIBIA-CHAUSSURES ADAPTEES à la nature du terrain. Le port du survêtement ou d’un vêtement de pluie pourra être autorisé par le RESPONSABLE.

**ARTICLE 4 – LE DOSSIER ADMINISTRATIF**

Ne pourront s’entraîner que les élèves dont le dossier administratif au 30 septembre sera complet.

 . Fiche de renseignement rendue

 . Règlement intérieur et charte de bonne conduite signés et rendus

**ARTICLE 5 – RANGEMENT DU MATERIEL**

 Tous les joueurs participent à l’installation et au rangement du matériel suivant un ordre défini par LE RESPONSABLE.

**ARTICLE 6 – PUNITIONS et SANCTIONS**

Toute violation du présent règlement et du non-respect de la charte de bonne conduite pourra faire l’objet d’une punition ou d’une sanction prise par les responsables à l’encontre de son auteur et pourra aller jusqu’à la radiation d’un élève du dispositif.

**ARTICLE 7 – BILAN**

Un bilan sportif et comportemental sera établi régulièrement. A chaque fin d’année scolaire, une commission permettra d’établir la liste des élèves retenus dans le dispositif pour la rentrée suivante. Cette commission sera constituée de représentants des deux clubs sportifs de l’USE et de l’USCGF, d’un personnel du collège ainsi que des encadrants du dispositif.

Date et signatures du représentant légal et de l’élève :

 



**CHARTE DE BONNE CONDUITE ET DE BONNE ENTENTE ENTRE LES**

**DIFFERENTS ACTEURS DES CLASSES FOOT**

**Le joueur s’engage à :**

A travailler et à s’investir dans les études et le football, à être assidu et ponctuel.

A prévenir et à avoir une excuse valable en cas d’absence (certificat médical ou mot des parents).

A avoir un comportement qui ne porte pas atteinte à l’éthique sportive et à l’image de la classe foot.

A respecter de la même façon tout son entourage : les éducateurs, les professeurs, le personnel de l’établissement scolaire et bien évidement les autres élèves.

A avoir une tenue correcte et adaptée aux conditions météorologiques.

A respecter le matériel et les locaux et à participer à l’installation et au rangement de celui-ci.

A respecter mes camarades dans tous les domaines : Au football, en encourageant mes coéquipiers plutôt qu’en les critiquant et à l’école, en aidant mes camarades en difficulté plutôt qu’en me moquant. Les démarches de respect d’autrui et du matériel, de tolérance répondent à l’identique aux exigences énoncées dans le règlement intérieur du collège, le jeune contrevenant s’expose aux mêmes mesures disciplinaires indiquées dans celui-ci.

A être solidaire et compréhensif envers l’ensemble du groupe. Chacun d’entre nous doit respecter les différences de niveau (scolaire et sportif).

**L’encadrement s’engage à :**

Enseigner et conseiller le jeune footballeur en fonction de ses aptitudes sur le plan physique, technique, tactique et mental.

Valoriser l’enfant en favorisant son expression personnelle et son épanouissement.

Apporter une éducation basée sur l’esprit sportif et le respect des autres.

**Les parents s’engagent à :**

Respecter les décisions prises par l’encadrement et suivre l’évolution de leur enfant.

A être à jour de cotisation de licence.

A prévenir (avant toutes autres démarches) le président de son club en cas de volonté de départ.

Date :

Signature du représentant légal et de l’élève :